

Université

de Strasbourg

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 12 mars 2024

Délibération
n° 11-2024
Point 4.4.1

Point 4.4.1 de l'ordre du jour

Avenant à la Convention de partenariat portant sur le Prix universitaire franco-allemand Grand Est 2023 entrée en vigueur le 14/11/2022 suite à la délibération du CA du 5 juillet 2022

EXPOSE DES MOTIFS :

L'avenant prend en compte deux modifications majeures intervenues peu après la signature de la convention par tous les partenaires :

1/ L'Institut d'études françaises Saarbrücken n'ayant pas renouvelé son soutien au Prix universitaire franco-allemand Grand Est (PUFAGE) pour l'édition 2023, son nom a dû être retiré de la liste des partenaires et sa contribution financière supprimée (article 3 de la convention).

2/ Après examen des candidatures déposées, le jury du Prix réuni le 2 décembre 2022 a décidé de ne pas attribuer de second prix en « Sciences et Techniques – Informatique et Ingénierie » dans les catégories « mémoire de master 2 ou équivalent » et « mémoire de thèse de doctorat ».

Le comité organisateur réuni le 28 février 2023 a décidé de réaffecter le montant des prix non décernés au premier prix de la catégorie « Projets », afin de tenir compte du fait que les lauréates de ce prix collectif étaient au nombre de 20 (article 1 de la convention).

L'avenant a été signé par tous les partenaires.

Délibération :

Ce point est porté à la connaissance du CA sans délibération.

Fait à Strasbourg, le 15 mars 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

PRIX UNIVERSITAIRE FRANCO-ALLEMAND GRAND EST 2023

PROMOTION KONRAD ADENAUER – CHARLES DE GAULLE

AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT Entrée en vigueur le 14/11/2022

La liste des partenaires est mise à jour comme suit :

- L'Université de Haute-Alsace, représentée par M. le Président Pierre-Alain MULLER,
- L'Université de Lorraine, représentée par Mme la Présidente Hélène BOULANGER,
- L'Université de Reims Champagne-Ardenne, représentée par M. le Président Guillaume GELLÉ,
- L'Université de Strasbourg, représentée par M. le Président Michel DENEKEN,
- L'Université de Technologie de Troyes, représentée par M. le Directeur Christophe COLLET,
- La Région Grand Est, représentée par le M. le Président Franck LEROY,
- La Région académique Grand Est, représentée par M. le Recteur Richard LAGANIER,
- Le Goethe Institut Nancy-Strasbourg, représenté par Mme la Directrice adjointe Nicole HAWNER
- L'Université franco-allemande, représentée par M. le Président Philippe GRECIANO

Les modifications qui font l'objet du présent avenant concernent les deux articles suivants :

Article 1 : Objet du prix

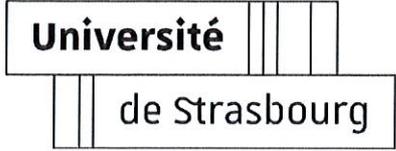
Après examen des candidatures déposées, le jury du Prix réuni le 2 décembre 2022 décide de ne pas attribuer de second prix en « Sciences et Techniques – Informatique et Ingénierie » dans les catégories « mémoire de master 2 ou équivalent » et « mémoire de thèse de doctorat ».

Le comité organisateur réuni le 28 février 2023 décide, pour tenir compte du fait que le travail auquel le jury a attribué le premier prix dans la catégorie « Projets » est un travail collectif réalisé par un groupe de 20 étudiantes, que ce prix est doté de 900 euros supplémentaires, soit un total de 1500 euros à partager en sommes égales entre les 20 lauréates.

Article 3 : Dispositions financières et modalités de paiement

Suite à la mise à jour de la liste des partenaires est supprimé l'alinéa « La Fondation pour la coopération culturelle franco-allemande – Institut d'études françaises de Sarrebruck verse à l'Université de Strasbourg une somme de 500€ (cinq cents euros) au titre de la participation au Prix universitaire franco-allemand Grand Est. »

Fait à Strasbourg, en neuf exemplaires originaux, le 1^{er} mars 2023.



M. Michel Deneken

Président de l'Université de Strasbourg

Fait à Strasbourg, en neuf exemplaires originaux, le 1^{er} mars 2023

Par délégation

I. Tsamadou-Jacoberger

Prof. Irini Tsamadou-Jacoberger

Vice-présidente Europe et Relations Internationales



 UNIVERSITÉ
HAUTE-ALSACE

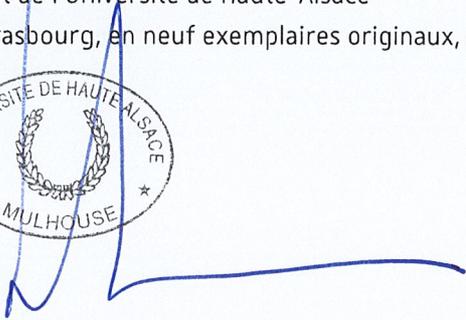
27 MARS 2023

M. Pierre-Alain Muller

Président de l'Université de Haute-Alsace

Fait à Strasbourg, en neuf exemplaires originaux, le 1^{er} mars 2023







Mme Hélène Boulanger

Présidente de l'Université de Lorraine

Fait à Strasbourg, en neuf exemplaires originaux, le 1^{er} mars 2023

Pour la Présidente et par délégation
~~le Directeur Général des Services~~

Vincent MALNOURY



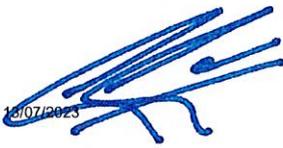
UNIVERSITÉ
DE REIMS
CHAMPAGNE-ARDENNE

M. Guillaume Gellé

Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne

Fait à Strasbourg, en neuf exemplaires originaux, le 1^{er} mars 2023
Reims



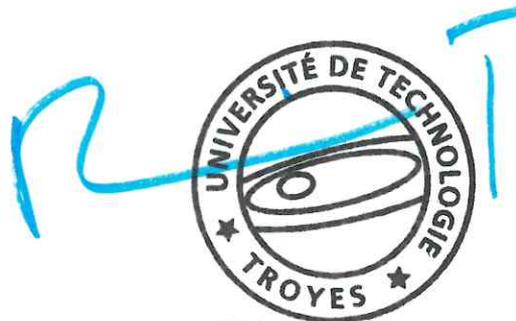

le 12/07/2023



M. Christophe Collet

Directeur de l'Université de technologie de Troyes

Fait à Strasbourg, en neuf exemplaires originaux, le 1^{er} mars 2023



**Par déléation
Le Directeur Adjoint**



M. Franck Leroy

Président de la Région Grand Est

Fait à Strasbourg, en neuf exemplaires originaux, le 1^{er} mars 2023

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "p.p. Cuzin".

Pour le Président du Conseil Régional
Par délégation
Le Directeur du Rayonnement Transfrontalier
International et Européen

Jean-Baptiste CUZIN



**RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

M. Richard Laganier

Recteur de la région académique Grand Est

Fait à Strasbourg, en neuf exemplaires originaux, le 1^{er} mars 2023



Université
franco-allemande
Deutsch-Französische
Hochschule

M. Philippe Gréciano

Président de l'Université franco-allemande

Fait à Strasbourg, en neuf exemplaires originaux, le 1^{er} mars 2023

Ph. Gréciano



Mme Nicole Hawner

Directrice adjointe du Goethe-Institut Nancy-Strasbourg

Fait à Strasbourg, en neuf exemplaires originaux, le 1^{er} mars 2023

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.